Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Comité européen des régions

2021/2112(DEC) - 30/06/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge 2020.

Analyse des comptes des institutions de l'UE : Comité des régions

Les comptes annuels consolidés de l’Union européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de l’année, à l’actif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de l’UE. Ils sont produits conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE dans une perspective de comptabilité d'exercice et de budget. Ils sont préparés selon les normes internationales les plus élevées du secteur public.

Exécution des crédits du Comité des régions pour l'exercice 2020

Le budget approuvé pour 2020 était de 103 millions d'euros. 92% de l'ensemble des crédits ont été engagés à la fin de 2020.

Les activités du Comité en 2020 ont été marquées par :

- la récente pandémie de COVID-19 qui a montré que les dirigeants locaux et régionaux étaient la force motrice des communautés locales, réagissant pendant l'urgence et dirigeant la reprise de l'UE. Rapprocher l'Europe des citoyens à travers ses villages, ses villes et ses régions, telle était la mission première du Comité, réalisée à travers trois grandes priorités: 1) rapprocher l'Europe des citoyens: la démocratie et l'avenir de l'UE; 2) gérer les transformations sociétales fondamentales: construire des communautés régionales et locales résilientes; 3) la cohésion: mettre l'UE au service de ses citoyens et de leurs lieux de vie.

- 2020 a également marqué le début d'un nouveau mandat de cinq ans pour le Comité.